

La phytopharmacovigilance

Quelle contribution pour la santé de l'abeille ?

Thomas Quintaine
Anses - Direction de l'Évaluation des Risques

thomas.quintaine@anses.fr

La phytopharmacovigilance

- **Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt** (2014)

« [...] l'autorité administrative veille à la mise en place d'un **dispositif de surveillance des effets indésirables** des produits phytopharmaceutiques sur :

l'homme, les animaux d'élevage, dont l'abeille domestique, les plantes cultivées, la biodiversité, la faune sauvage, l'eau, le sol, la qualité de l'air, les aliments, l'apparition de résistances à ces produits. »

- **Objectifs de la PPV**

- Mutualiser les connaissances scientifiques pour l'ensemble du dispositif réglementaire de gestion des AMM
- Intégrer les différentes données d'effets indésirables avec des données de pression des PPP
- Permettre l'adaptation des AMM des produits actuellement autorisés (dose, usages)
- Permettre la définition de mesures de gestion transversales à plusieurs substances / produits

Sources de données de la PPV

Contamination

Exposition

Effets



- Partenaires opérationnels



- Déclarations spontanées

Signaler un effet indésirable lié à un produit phytopharmaceutique

Signaler un effet indésirable lié à un produit phytopharmaceutique



ppv@anses.fr

- Partenaires d'étude



Exploitation des données

Contamination




Pression
PPP

Exposition



Effets



	Matrice	Substance
Echantillons		



Instruction du signal

Partenaires
Groupe d'experts (GT PPV)



- Confirmation du signal ?
 - Contextualisation ?
 - Définition des suites à donner ?
- Mesures de gestion
 - Etude à mener
 - Capitalisation

La PPV en appui à la gestion des risques pour les abeilles

Contexte réglementaire (abeille domestique)

- **Arrêté ministériel (2003)** relatif aux conditions d'utilisation des insecticides et acaricides à usage agricole en vue de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs
 - **Avis de l'Anses (2013)** sur la mention abeille
 - **Saisine de l'Anses par la DGAL et DGPR (2018)**
« sur l'évolution des dispositions réglementaires visant à protéger les abeilles domestiques et les insectes pollinisateurs sauvages »
- ➔ Propositions d'évolution de ce cadre réglementaire

La PPV en appui à la gestion des risques pour les abeilles



Donnée MMAA (DGAL, 2012 – 2017)

→ 42 enquêtes ont conclu à une **intoxication**

➤ **Fongicides** impliqués dans des phénomènes de mortalités aiguës

(azoxystrobine, cyprodinil, fludioxonil, pyrimethanil, trifloxystrobine, fenhexamide, carbendazime, tebuconazole, prothioconazole, difenoconazole, pour 11 mortalités)

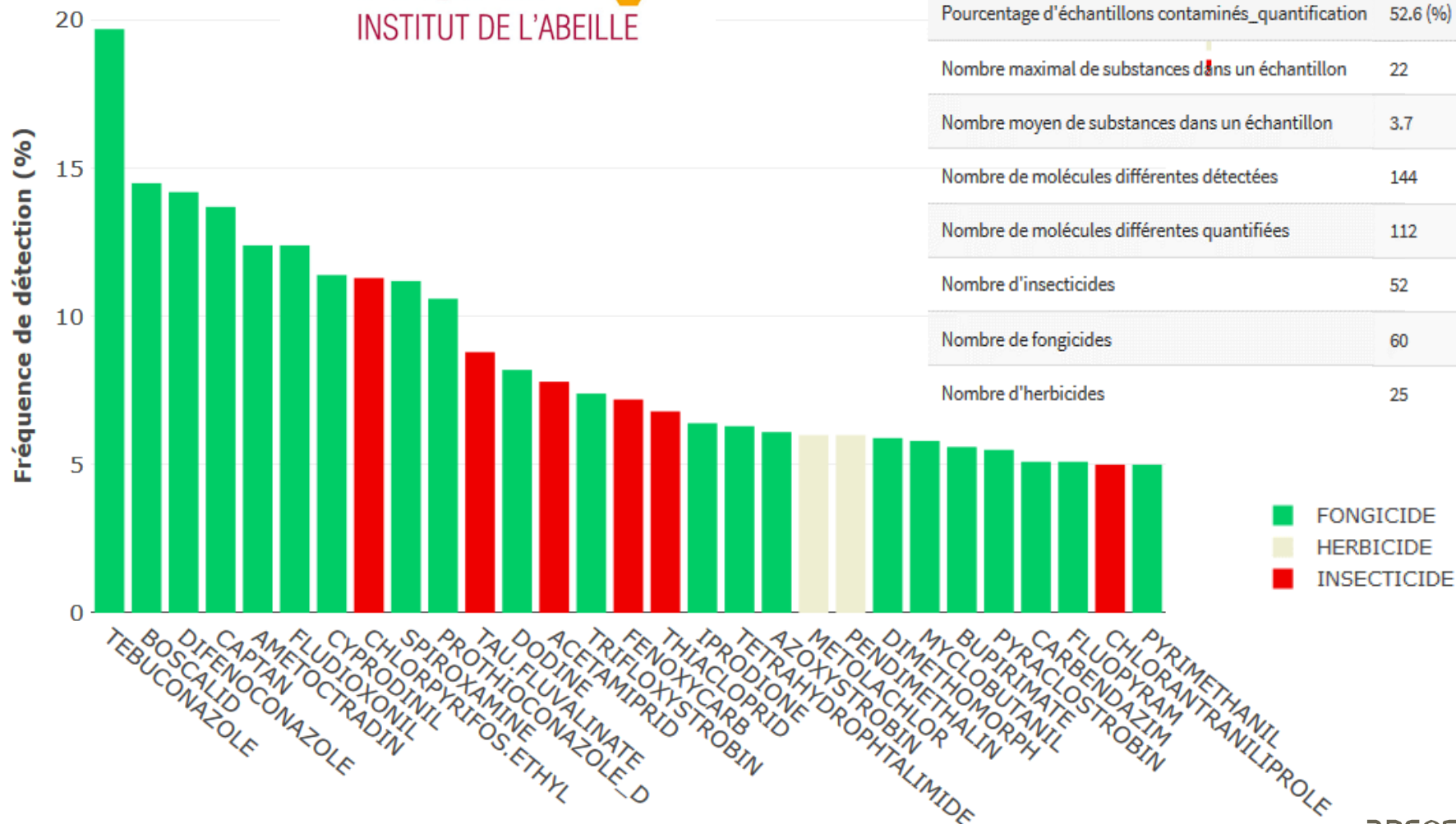
➤ Quelques **herbicides** également impliqués (2,4-D, fluazifop, glyphosate, pour 3 mortalités)

➤ **Insecticides** notamment interdits (lindane, fipronil, bifenthrine, allethrine)



Exposition avérée et intoxications des abeilles à des cocktails de substances, impliquant des fongicides et des herbicides

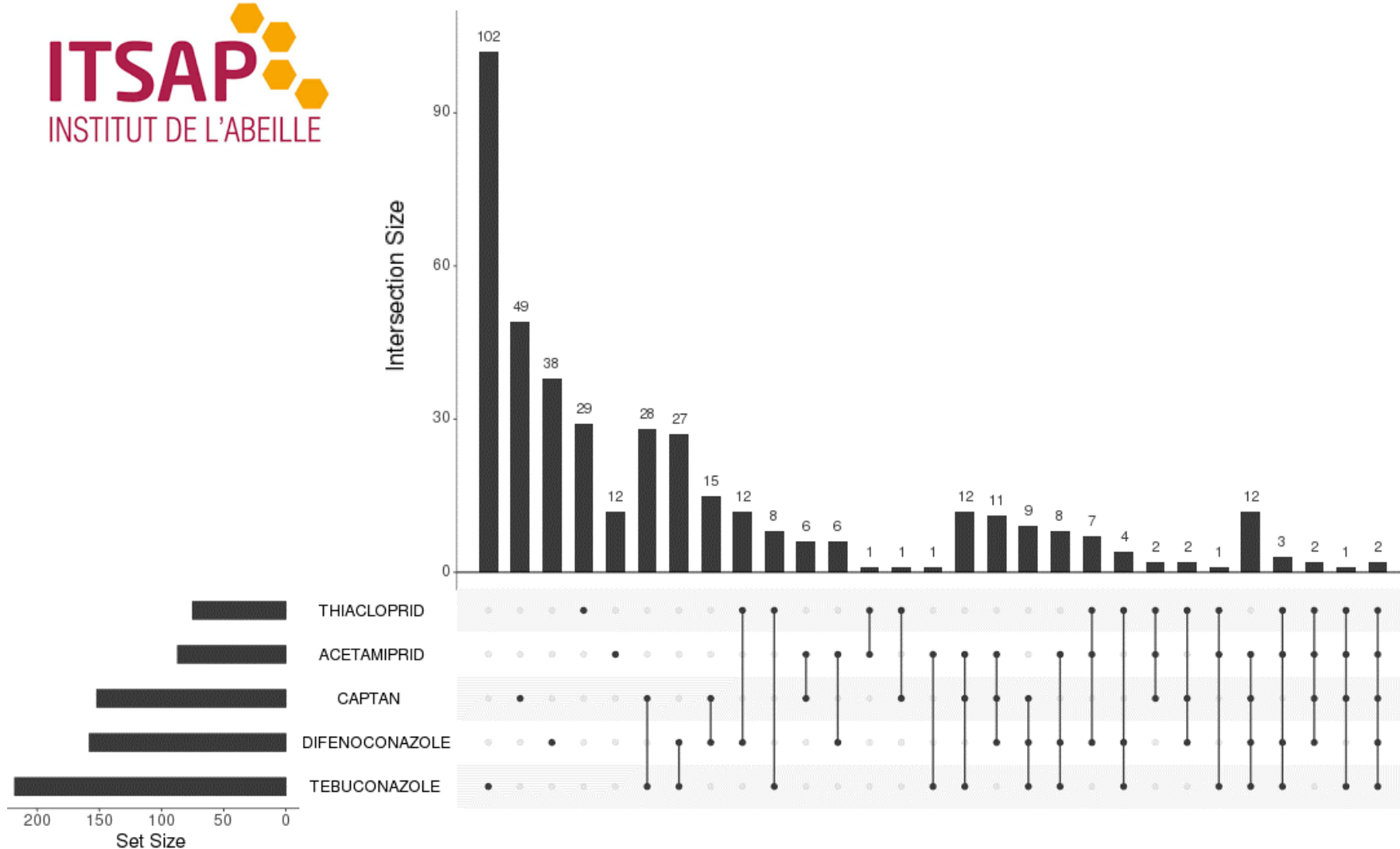
La PPV en appui à la gestion des risques pour les abeilles



pollen

Analyses	1109
Pourcentage d'échantillons contaminés_détection	70.1 (%)
Pourcentage d'échantillons contaminés_quantification	52.6 (%)
Nombre maximal de substances dans un échantillon	22
Nombre moyen de substances dans un échantillon	3.7
Nombre de molécules différentes détectées	144
Nombre de molécules différentes quantifiées	112
Nombre d'insecticides	52
Nombre de fongicides	60
Nombre d'herbicides	25

La PPV en appui à la gestion des risques pour les abeilles



La PPV en appui à la gestion des risques pour les abeilles

Recommandations de l'Anses :

- **Élargissement** du dispositif réglementaire :
 - À **l'ensemble des produits** appliqués en pulvérisation pendant la période de floraison et/ou de production d'exsudats
 - Aux **substances systémiques** utilisées en pulvérisation avant floraison ou en traitements de semence, afin d'éviter la contamination des fleurs
 - Sans exclure les produits de biocontrôle à base de micro-organismes (certains sans spécificité d'hôtes)

La PPV en appui à la gestion des risques pour les abeilles

La PPV : une application du règlement 1107 / 2009

- Données post-AMM sont prévues dans le règlement européen 1107/2009
- PPV facilite la remontée des **informations de terrain**, leur interprétation et la proposition de mesures de gestion



- Les mesures de gestion peuvent s'appliquer sur une AMM, ou être transversale

Enjeux maintenant

- Détection de signaux sans *a priori* → Effets sublétaux (signaux faibles), effets des mélanges, approches locales (isoler les différents programmes)